



MAIRIE DE SALÉON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Virginie MARCHENA, Pascal LOMBARD, Yves JOUVE, Cyril MONTANT, David HALTER, Maxime PEYRON et René ARNAUD

Était absent excusé :

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 20 mai 2025

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 14 avril 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Modification des statuts du SIEPA Garde-Colombe/Saléon en vue de son élargissement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit.

Au regard des évolutions législatives et réglementaires en matière d'exercice des compétences eau potable et assainissement, les élus du SIEPA Garde Colombe - Saléon et des communes de Laragne-Montéglin, Trescléoux et Val Buëch-Méouge ont décidé de travailler ensemble à l'élargissement du périmètre du SIEPA, et ont délibéré sur ce principe en juin et juillet 2024.

Il s'agit ainsi de permettre l'exercice de la compétence eau potable et assainissement sur le périmètre des 5 communes telles que précisées ci-dessus. Le SIEPA Garde Colombe - Saléon deviendrait ainsi le SIEPA Buëch Blaisance.

L'ensemble des communes appartenant à ce périmètre élargi dispose déjà de liens techniques en matière de gestion des compétences eau et assainissement. Le territoire concerné est d'un seul tenant et sans enclave, et relève du même bassin versant.

Afin d'acter ces évolutions de périmètre et de modalités d'exercice des compétences eau potable et assainissement, Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier en conséquence les statuts de l'actuel SIEPA.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts joints à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la modification statutaire proposée.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article 1 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu le II de l'article 30 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) ;
Vu la réponse du ministre de la transition écologique au sénateur Arnaud le 10 avril 2024 ;
Vu la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences eau potable et assainissement, approuvée par le Sénat le 17 octobre 2024, puis l'Assemblée Nationale le 13 mars 2025 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 1957 portant création du SIEPA Lagrand-Eyguians, devenu SIEPA Garde-Colombe - Saléon ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Garde-Colombe par regroupement des communes d'Eyguians, Lagrand et Saint Genis
Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 portant extension du périmètre du SIEPA Eyguians-Lagrand par adhésion de la commune de Saléon ;
Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2019 portant modification des statuts du SIEPA Eyguians-Lagrand-Saléon, changement de nom en SIEPA Garde-Colombe Saléon suite à la création de la commune nouvelle de Garde-Colombe, modification du périmètre et du siège ;
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Approuve la modification statutaire proposée, incluant l'extension du périmètre du SIEPA aux communes de Laragne-Montéglin, Trescléoux et Val-Buech-Méouge et le transfert de leurs compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

OBJET : Avis sur l'enquête publique GazelEnergie – Projet ICPE

Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs avis sur le complément d'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la Centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE Génération implantée sur les communes de Gardanne et Meyreuil dans le département des Bouches-du-Rhône, et se déroulant du 5 mai 2025 au 6 juin 2025 inclus.

Une enquête publique complémentaire est ouverte, pour consultation du public sur des études actualisées et dans les communes susceptibles de subir des incidences notables du fait des prélèvements forestiers pour alimenter en biomasse la centrale de Provence.

Le dossier d'enquête publique complémentaire produit par l'exploitant de la Centrale biomasse de Gardanne, est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique c'est-à-dire jusqu'au 6 juin soir.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement nous n'avons aucune observation sur le registre.

Nous avons demandé des compléments à la Préfecture des Bouches du Rhône et au commissaire enquêteur mais nous n'avons pas eu de retour.

Nous avons demandé son avis aux communes forestières. Celles-ci doivent nous envoyer un complément.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, compte-tenu du manque d'information,

Par 0 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions,

Ne donne pas son avis et attend d'avoir des compléments.

OBJET : Avenant n°14 à la convention avec la Mairie d'Orpierre concernant le service d'accompagnement des personnes âgées (SAPA)

Le Maire présente au conseil projet d'avenant n°14 à la convention que nous avons avec la Mairie d'Orpierre. Celui-ci modifie l'article 5 (montant dû) et nous demande une participation de 2 485.99 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°13 à la convention « service accompagnement des personnes âgées de la Vallée du Céans »

Questions diverses :

Implantation d'un mât équipé de paraboles (téléphone)

Élections municipales 2026, mode de scrutin

Achats de livres « Saléon, un village à travers le temps »

Fin de séance à 20h30